

SYNDICAT SUD-RAIL PACA

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2018.....	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	2018			2017	PASSIF	2018	2017
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel					- Fonds syndicaux sans droit reprise	8 600	3 460
- Actif corporel			0		- Réserves		
- Actif financier	18 000	11 877	6 123		- Report à nouveau	10 064	-12 061
					- Résultat de l'exercice		
Total (I)	18 000	11 877	6 123	0	Total (I)	18 664	-8 600
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks					Dettes		
- Avances, acptes versés					- Emprunts et dettes assimilées	-6 123	18 000
- Créances clients					- Avances et acomptes reçus		
- Autres					- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Valeurs mobilières placement					- Dettes fiscales et sociales		
Disponibilités	6 418	0	6 418	9 400	- Autres dettes		
Caisse							
Total (II)	6 418	0	6 418	9 400	Total (III)	-6 123	18 000
Charges constatées d'avance (III)			0	0	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	24 418	11 877	12 541	9 400	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	12 541	9 400

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2018	2017	PRODUITS	2018	2017
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	26 558	26 536
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	2 020	579	Autres produits	24 630	
Variations de stocks approvisionnement			Transfert de charges		
Autres charges externes	17 850	18 470	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés			Total (I)	51 188	26 536
Salaires et traitements			Produits financiers (II)		
Charges sociales			Produits exceptionnels (III)	1 169	
Dotations aux amort. et aux prov.			Total des produits (I+II+III)	52 357	26 536
Autres charges	22 423	19 548			
Total (I)	42 293	38 596			
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	42 293	38 596			
Solde créditeur : Excédent	10 064		Solde créditeur : Déficit		12 061
TOTAL GENERAL	52 357	38 596	TOTAL GENERAL	52 357	38 596

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 10 064 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 52 357 € et dégagant un déficit de 12 541 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2018
Cotisations reçues	26 558
- reversements de cotisations	10 416
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	24 630
Produits financiers perçus	0
Total ressources	40 772

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090